



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE

Concours de réorientation universitaire
(Session 2009)

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie porte à la connaissance des étudiants inscrits au titre de l'année universitaire en cours, en première année (nouveaux ou redoublants une seule fois) que les Universités et la Direction Générale des Etudes Technologiques organisent des concours de réorientation (session 2009) et ce conformément à la circulaire n°58/2004 du 17 décembre 2004.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Tout étudiant peut participer à un ou plusieurs concours dans une ou plusieurs universités ou l'un des instituts supérieurs des études technologiques, compte tenu des possibilités que permet le calendrier des épreuves.
- Peuvent participer aux concours les étudiants tunisiens titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent obtenu en 2007 ou en 2008. Les candidats peuvent être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Tunisie ou à l'étranger ou ayant bénéficié du retrait d'inscription.

MODALITES DE PARTICIPATION

- Le communiqué du concours de réorientation 2009, sera publié dans les journaux, affiché dans les établissements universitaires et mis en ligne sur les sites www.orientation.tn et www.mes.tn. Par ailleurs, les étudiants peuvent retirer la fiche de candidature aux concours qui mentionne les pièces demandées et le calendrier des épreuves, des sites « web » des universités citées dans le présent communiqué.
- Le candidat adresse sa fiche de candidature, dûment remplie et accompagnée des documents demandés, dans des délais fixés par chaque Université et par la Direction Générale des Etudes Technologiques.
- Les demandes de candidature doivent être adressées obligatoirement à l'université dont dépend l'institution universitaire ou l'institut supérieur des

études technologiques relevant de la Direction Générale des Etudes Technologiques où le candidat souhaite poursuivre ses études.

- Les droits de participation aux concours, fixés à trente (30) dinars par filière ou groupe de filière à épreuves communes, doivent être versés au compte courant indiqué sur la fiche de candidature de l'Université concernée ou de la Direction Générale des Etudes Technologiques.

REMARQUES IMPORTANTES

1. Les filières appartenant à la même famille et ayant des épreuves communes qui seront mentionnées sur les fiches de candidature ne donnent lieu qu'à un seul paiement de droit de participation.
2. Toute demande incomplète ou adressée après les délais, ne sera pas prise en considération.
3. Les filières demandées par chaque candidat doivent être choisies parmi celles qui figurent dans le guide de l'orientation universitaire pour l'année 2008 et conformément à la nature de son baccalauréat.
4. Sont exclus du Concours de réorientation, les institutions et filières suivantes :
 - **Les cycles préparatoires aux études d'ingénieurs**
 - **L'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie**
 - **L'Institut Supérieur de Promotion des Handicapés**
 - **La licence fondamentale en sciences de l'Information et de la Communication à l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information.**
 - **L'Institut Supérieur de Documentation**
 - **Les Instituts Supérieurs des Sports et d'Education Physique**
 - **La licence Appliquée en Administration des Affaires aux Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques.**
 - **La licence Appliquée en Marketing aux Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques.**
5. Les candidats déclarés admis au concours de réorientation (session 2009) seront affectés dans l'une ou l'autre des licences selon leur classement définitif au dit concours.
6. Les épreuves écrites des concours de réorientation universitaire (session 2009) se dérouleront durant la période précisée dans le calendrier de chaque Université et de la Direction Générale des Etudes Technologiques.

Pour plus d'informations, les candidats peuvent consulter les sites internet :

www.orientation.tn ou www.mes.tn

Adresses des universités et de la Direction Générale des Etudes Technologiques :

Université	Adresse	Site "Web"
Université Ezzitouna	21,rue Aboukacem Al jalizi, Place du Leader. Tunis 1008	www.uz.rnu.tn
Université de Tunis	92, boulevard du 9 Avril 1938. Tunis 1007	www.utunis.rnu.tn
Université de Tunis Manar	B.P 94, Erroumana. Tunis 1068	www.utm.rnu.tn
Université du 7 novembre à Carthage	Boulevard de la République B.P 77 Amilcar 1054	www.univ7nc.rnu.tn
Université de la Manouba	Campus universitaire de la Manouba. Manouba 2010	www.uma.rnu.tn
Université de Sousse	B.P 526, Sousse 4002	www.uc.rnu.tn
Université de Monastir	Rue Ali Bourguiba, Skanés B.P 56. Monastir 5000	www.um.rnu.tn
Université de Kairouan	Rue Mohamed Ben Sahnoun. Kairouan 3100	www.univ-k.rnu.tn
Université de Sfax	Route de l'Aéroport Km 0.5. Sfax 3029	www.uss.rnu.tn
Université de Jendouba	Boulevard de l'Environnement. Jendouba 8100	www.uj.rnu.tn
Université de Gabes	Faculté des Sciences de Gabés, Cité Erriadh. Gabés 6072	www.univgb.rnu.tn
Université de Gafsa	Route de Kasserine, Cité Ennour. Gafsa 2100	www.ugaf.rnu.tn
Direction Générale des Etudes Technologiques	Rue Elkods, Rades ville 2098	-